

PREREQUIS :

Le la bénéficiaire doit réaliser un entretien préalable gratuit et sans engagement avec la consultante, afin de lui permettre de confirmer sa volonté de poursuivre ses démarches avec notre organisme.

OBJECTIF :

Le bilan de compétences entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

Conformément à l'article L.6313-4 et L.6313-10 du code du travail,

Il a pour objectif de permettre au à la bénéficiaire d'être capable de :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

DUREE ET TARIFS :

Sa durée totale est de 24 heures, dont :

13 heures d'entretiens et 12 heures de travail personnel guidé (1800 euros TTC)

16 heures d'entretiens et 8 heures de travail personnel guidé (2300 euros TTC)

18 heures d'entretiens et 6 heures de travail personnel guidé (2500 euros TTC)

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Adèle Miossec répond aux demandes des bénéficiaires par mail à l'adresse gestion@affranchi.e.s.com ou au 06 73 51 32 42 du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures.

Chaque demande donne lieu à un court échange téléphonique ou par mail, au cours duquel sont présentés tous les renseignements administratifs et pédagogiques propres à nos accompagnements et à la réglementation encadrant le bilan de compétences.

Si le la bénéficiaire souhaite poursuivre sa démarche auprès de notre organisme, un rendez-vous préalable avec un e consultant e lui est proposé. Ce rendez-vous est gratuit et sans engagement et dure environ 1 heure, en visioconférence.

Durant cet entretien préalable à tout engagement de sa part, le la bénéficiaire expose sa situation et ses attentes, afin de confirmer que le bilan de compétences est bien adapté à son besoin. Le la consultant e présente ensuite notre méthodologie et nos outils ainsi que son

approche, et il·elle répond à toute question éventuelle. L'objectif de ce rendez-vous est d'apporter au·à la bénéficiaire toutes les informations qui lui permettront de choisir le·la consultant·e qui l'accompagnera lors de son bilan de compétences. À l'issue de cet entretien, s'il·elle souhaite s'engager avec le·la consultante rencontré·e, Adèle Miossec l'accompagne sur les formalités administratives à effectuer pour commencer le bilan.

Le délai de traitement des prises en charge et par conséquent celui de démarrage de l'accompagnement dépend du délai d'instruction des dossiers imposé par le financeur choisi. Ce délai peut aller de 15 jours à 45 jours.

OUTILS ET TECHNIQUES UTILISÉS :

Un livret pédagogique est remis au·à la bénéficiaire en début de bilan. Il contient les supports et exercices qui lui seront proposés tout au long de l'accompagnement en entretien ainsi que sur les temps de travail individuel guidé. Il permet au·à la bénéficiaire de consigner l'ensemble de ses réflexions et de ses démarches, afin de fluidifier son parcours et de mesurer sa progression.

Les outils et techniques suivants seront répartis sur l'ensemble du parcours et adaptés individuellement selon les objectifs, les besoins et la situation du·de la bénéficiaire :

- Entretiens individuels personnalisés espacés d'une à deux semaines idéalement, afin de permettre au·à la bénéficiaire de réaliser le travail prescrit et un temps de réflexion ;
- Questionnaires, outils de réflexion et d'analyse autour du parcours, des valeurs, motivations et intérêts (récit de vie, conditions et environnement de travail idéals, roue des valeurs, jeu des métiers, questionnaire métiers vus par les proches, etc.) ;
- Entretien de découverte MBTI (si le·la consultant·e choisi·e est certifié·e MBTI) : approfondir sa connaissance de soi, comprendre son mode de fonctionnement et identifier ses besoins professionnels ;
- Analyse des expériences professionnelles, associatives et personnelles, et réalisation d'un portefeuille de compétences ;
- Enquêtes sur les métiers et le marché du travail ;
- Un espace ressources en ligne.

Posture du·de la consultant·e :

Le·la consultant·e est tenu·e de conserver une posture de non-jugement, de bienveillance et de neutralité à l'égard du·de la bénéficiaire tout au long du bilan. Il·elle fait preuve d'une éthique personnelle et professionnelle rigoureuse (cf. Charte éthique et déontologique).

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Lors du premier entretien de bilan, le/la bénéficiaire définit son objectif et identifie les critères de mesure concrets qui lui permettront d'en évaluer l'atteinte.

D'autre part, afin de mesurer la progression du/de la bénéficiaire sur sa compétence à s'orienter*, il/elle répondra également à un questionnaire de positionnement au démarrage et à la fin de l'accompagnement.

** La compétence à s'orienter peut être définie comme la capacité à recueillir, analyser, synthétiser et organiser les informations sur les formations et les métiers mais aussi comme la capacité à se connaître soi-même pour prendre les bonnes décisions afin d'aborder les transitions inhérentes à tout parcours individuel et professionnel.*

Enfin, lors du dernier entretien de bilan, le/la bénéficiaire répondra à une enquête de satisfaction à chaud, puis à une enquête à froid lors de son entretien de suivi à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap, sont invitées à contacter la référente handicap afin d'identifier les aménagements nécessaires pour le bon déroulement de l'accompagnement.

Référente handicap : Adèle Miossec – 06 73 51 32 42 – adele@affranchi-e-s.com

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Remise du document de synthèse formalisant la démarche, les résultats et un plan d'action. Conformément à l'article L.6313-10 du code du travail, le/la bénéficiaire est seul/e destinataire du document de synthèse, qui ne peut être communiqué à un/e tiers qu'avec son accord.

- Rapport d'impact personnel MBTI (sous réserve que la consultante choisie soit certifiée à l'utilisation de cet outil)

CONTENU DU BILAN :

Tel que mentionné au 2° de l'article L.6313-1, le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du/de la bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au /à la bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au /à la bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences. *L'entretien de suivi à 6 mois est systématiquement proposé au /à la bénéficiaire, afin de faire le point sur sa situation et d'évaluer la mise en œuvre des actions identifiées lors du bilan de compétences.*

LIEUX DE LA PRESTATION :

Pour les entretiens en présentiel, nous avons choisi de louer des bureaux chez Cocoon space, afin d'assurer la discrétion et la confidentialité des échanges. (<https://www.cocoon-space.com/>)

Les adresses que nous avons sélectionnées sont les suivantes : 11 avenue Philippe Auguste, 75011 Paris, 10 rue du Laos, 75015 Paris, 10 rue Pergolèse, 75016 Paris, 51 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris, 8 rue Saint-Marc, 75002 Paris, 14 rue des Reculettes, 75013 Paris, 1 Place de la Pyramide, 92911 Paris La Défense

CONTACT ADMINISTRATIF

Adèle Miossec - 06 73 51 32 42 – gestion@affranchi-e-s.com

Les données personnelles collectées dans le cadre du bilan de compétences sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Les modalités sont précisées dans les Conditions Générales de Vente.